



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 8 juin a été déposé et adopté le règlement numéro 2026-241 relatif à l'utilisation des stations de lavages et des barrières d'accès aux Trois-Lacs.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Ce règlement entre en vigueur à sa publication.

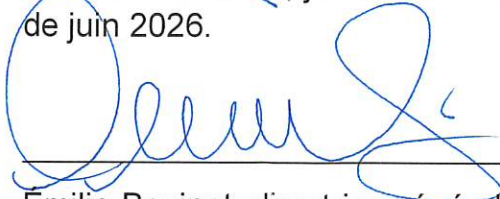
DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, CE 16^e jour du mois de juin 2026.

Emille Bazinet,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emilie Bazinet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, demeurant à Tingwick, Québec, J0A 1L0, certifie par les présentes, avoir publié, l'avis public ci-dessous entre 10 h00 et 16 h 00:

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication, ce 16^e jour du mois de juin 2026.



Émilie Bazinet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim